



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE**

Nombres de membres			Séance du jeudi 11 juillet 2019
Afférents au Conseil Municipal 37	En exercice 37	Qui ont pris part à la délibération 23 (+4)	L'an deux mille dix-neuf, le onze juillet, à dix-neuf heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Date de la convocation :  
04 / 07 / 2019

**N° : 19 JUIL 02**

**OBJET :**

**FINANCES**

**Tarifs d'occupation du Domaine Public**

-

A compter du  
1<sup>er</sup> août 2019

**Présents** : Jean-Paul BERNASCONI, Emilia BRÛLÉ, Roxane CHAPLET, Cécile CHIQUET, Claude COTTET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Carole DELAVENNA, Isabelle DUNOD, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Sylvie JOUX, Sylvette LORGE, Jean-Pierre MANZONI, Franck NICOLAS, Philippe PASSOT, Nicole PEDROLETTI, Bruno PERRIER, Antoine PULICE, Geneviève ROZIER, Guillaume SAILLARD, Olivier TONIUTTI, Michel VIARD et Thierry VIDAILLET.

**Absents excusés** : Mélanie BOUVERET (pouvoir à Philippe PASSOT), Laurent HUGUES-DIT-CILES, Alain JEANNIER (pouvoir à Jean-Pierre MANZONI), Marie-Pierre MICHAUD, Jean-François MINY (pouvoir à Bruno PERRIER), et Laurent PLAUT (pouvoir à Thierry VIDAILLET).

**Absents** : Guillaume BAILLY-BASIN, Xavier BROCHET, Christian CHARGE, Magali LAHU, Jacques LANÇON, Romain MILLET, Gino SALDIGLORIA et Patricia VILLE.

Nicole PEDROLETTI a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 39-2018-10-16-001, en date du 16 octobre 2018, portant création de la Commune Nouvelle de Lavans-lès-Saint-Claude ;

Afin d'harmoniser les tarifs d'occupation du Domaine Public sur l'ensemble de la Commune Nouvelle, territoire constitué des trois communes déléguées de Lavans-lès-Saint-Claude, Ponthoux et Pratz ;

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il peut, moyennant le paiement de droits fixés par un tarif dûment établi, donner des permis de stationnement ou de dépôt temporaire sur la voie publique ;

Après avoir examiné les différents cas pouvant se présenter et afin d'encourager le dynamisme local tant dans le domaine commercial qu'associatif ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> août 2019, d'instituer les tarifs d'occupation du Domaine Public comme suit :

Commerçants sédentaires : 20,00 € par an,

Commerçants non sédentaires :

\* réguliers (qui utiliseront un emplacement avec une périodicité hebdomadaire) : 30,00 € par an et 50,00 € par an pour les consommateurs d'électricité,

\* occasionnels (qui utiliseront un emplacement que quelquefois dans l'année) : 20,00 € par journée, la Commune acceptant leur installation sous réserve de l'existence d'un emplacement disponible à leur arrivée et sans leur en réserver l'exclusivité,

Forains (manèges fête patronale) : petits métiers : 20,00 € et autres métiers : 50,00 €,

Acte rendu exécutoire après  
Affichage ou notification  
Le : **15 JUIL. 2019**  
Et dépôt en Sous-préfecture  
Le : **15 JUIL. 2019**

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les  
signatures.

 ... / ...

Cirques et spectacles ambulants : 50,00 €, plus caution de 200,00 €,

Associations : 20,00 €, à l'exclusion des associations assurant une animation s'inscrivant dans une dynamique communale ou ayant un but caritatif (occupation gratuite).

**PRECISE** que les sommes seront recouvrées par le Comptable du Trésor après émissions, par la Commune, des titres de recettes correspondants.



**N° : 19 JUIL 02**

**OBJET :**

**FINANCES**

**Tarifs d'occupation  
du Domaine Public**

-  
A compter du  
1<sup>er</sup> août 2019

Ainsi délibéré le 11 juillet 2019  
Philippe PASSOT, maire

